



16/03/2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après les annonces et la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement par le Gouvernement

Les agents de l'Environnement réclament une reconnaissance à la hauteur de leurs missions !

La France prend des engagements pour :

- Stopper la perte de la biodiversité animale et végétale,
- Restaurer et maintenir ses capacités d'évolution,
- Retrouver une bonne qualité écologique de l'eau,
- Assurer son caractère renouvelable dans le milieu naturel,
- Compléter les connaissances sur les espèces et les milieux.

Les lois et les règlements en matière de biodiversité sont nombreux et complexes, les protocoles d'acquisition de données sur les espèces et leurs milieux aussi !

Les personnels présents sur le terrain pour assurer le respect des réglementations (espaces naturels, eau, chasse, pêche, ...), le recueil des données, le conseil aux élus et socioprofessionnels, la préservation des espaces protégés existent ;

Ce sont les

PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ENVIRONNEMENT, Fonctionnaires et Contractuels

Affectés respectivement : à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS, à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – ONEMA, dans les Parcs Nationaux et à l'Agences des Aires Marines Protégées.

Ils sont présents sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer, de jour comme de nuit, 7j/7 et veillent sur notre environnement – milieux naturels et espèces sauvages.

Même s'ils sont moins de 2500, ils sont motivés et passionnés par leurs métiers. Leurs compétences et leur travail sont régulièrement salués par les autorités de l'Etat.

Mais ce même Etat, qui reconnaît la légitimité de leurs revendications actuelles, se refuse à proposer des améliorations statutaires qui profiteraient à tous.

Ils revendiquent la revalorisation des grilles indiciaires et des statuts, la requalification de leurs postes à hauteur des missions qui leur sont demandées, la reconnaissance de la pénibilité...

Depuis le 15 janvier 2010, ils ont lancé un mouvement national. Un temps suspendu suite à l'ouverture de négociations, il a repris depuis décembre 2010, face à l'autisme du Ministère en charge de l'Ecologie.

Des actions sont donc mises en œuvre :

- Le boycott des réunions avec les administrations à tous les niveaux,
- La rétention des données d'inventaires écologiques,
- L'arrêt des activités administratives, ...

Pour montrer leur détermination à voir évoluer leurs statuts, les personnels, venant des services de toute la France manifesteront le 22 mars à PARIS depuis la place St Michel jusqu'au Boulevard Saint Germain, devant le Ministère de l'Ecologie.

Le rassemblement aura lieu à 13h00, près de la Seine, lors d'une spectaculaire opération technique.

Un point presse sera organisé sur place et les médias pourront interroger les représentants syndicaux présents.

Contacts :

FSU : Laurent FAURE 06 07 01 14 05

CGT : Francis COMBROUZE 06 43 60 53 72

Solidaires : Laurent PIDANCET 06 86 65 03 23

UNSA : Eric GOURDIN 06 08 57 72 62

CGC : Pierre BROS 06 03 92 08 28